

Comité de Liaison des Actionnaires (CLAB)

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel. C'est ainsi à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel. C'est ainsi à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Lors de sa dernière réunion fin septembre 2021, le Comité de Liaison était composé de :

- M. Jean Lemierre, Président ;
- M. Jean-Louis Busière, résidant en Moselle ;
- M. Michel Cassou, résidant dans le Tarn ;
- M. Jean-Marc Cornier, résidant à Meudon ;
- M. Patrick Cunin, résidant dans l'Essonne ;
- Mme Catherine Drolc, résidant à Montpellier ;
- Mme Anne Doris Dupuy, résidant en Gironde ;
- M. Jean-Marie Lapoirie, résidant dans le Rhône ;
- M. Jacques Martin, résidant dans les Alpes Maritimes ;
- Mme Françoise Rey, qui réside à Paris ;
- M. Jean-Jacques Richard, résidant à Toulon ;
- M. Ugo Cuccagna, membre du personnel de BNP Paribas ;
- Mme Christine Valence, membre du personnel de BNP Paribas.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2021, les 1er avril (à nouveau « à distance » par voie de visioconférence pour cause de Covid-19) et 24 septembre (à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire).

Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les propositions faites au « Cercle des actionnaires », qui ont été très perturbées du fait de l'épidémie de coronavirus ;
- le projet de Document d'enregistrement universel 2020, plus particulièrement en ses chapitres « Relations Actionnaires », « Gouvernement d'Entreprise » et « Responsabilité Sociale & Environnementale » ;
- la nouvelle mouture du Rapport Intégré ;
- les résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale, plus spécifiquement du fait de la pandémie de Covid-19 ;
- la présentation des perspectives et de la conjoncture économiques